

DID YOU KNOW?


AN INFORMATION SHEET FOR ST. JOHN AMBULANCE MEMBERS



ST. JOHN AMBULANCE BURSARY AWARD PROGRAM

February 2000

Vol. 7 No. 2

 **DID YOU KNOW** that St. John Ambulance encourages its members to continue their education? This is done through the St. John Ambulance Bursary Award Program. It provides grants to selected St. John Ambulance Brigade and Association members who demonstrate financial need and are entering or furthering their studies on a full or part-time basis. The amounts of the bursaries awarded are determined by the National Bursary Committee.

St. John Ambulance offers two types of bursaries:

1. NURSING

Four bursaries are aimed at active St. John Ambulance members who are entering or continuing studies in nursing programs:

- a) The Margaret MacLaren Memorial Fund
- b) The Kathleen Gilmour Memorial Award
- c) The Elaine Laurin Award
- d) Johanniterorden Bursary

Applicants must be eligible for admission to a recognized university or community college in a nursing program at the diploma, baccalaureate or graduate levels. Specialization courses of two to three months are also considered. Post basic nursing degree applicants must hold a current/active registration, Certificate of Competence or licence.

2. YOUTH

The J.A. Albery St. John Ambulance Youth Bursary was created to provide post-secondary education funding for youth members of the St. John Ambulance Brigade. Applicants must:

- be currently active in the Brigade
- be under twenty-one years old as of 31 July of the year of application
- have achieved the Grand Prior's Badge
- be entering into, or currently undertaking post-secondary school education
- express a desire to continue their work within the St. John Ambulance organization

Nursing programs are not eligible under this bursary as they are more appropriately applied for under one of the existing nursing bursaries.

APPLICATION PROCESS

- ♦ application forms are available upon request after January 1st of each year from the St. John Ambulance Council in your province or territory of residence
- ♦ only current forms will be accepted, and must be accompanied by all required supporting documents
- ♦ completed forms and all documentation must be received by the appropriate Council office by March 15th
- ♦ the Council reviews all applications for completeness
- ♦ the National Bursary Committee reviews all eligible applications and determines awards

If you wish to learn more about Margaret MacLaren, Kathleen Gilmour, Elaine Laurin or James Albery, contact your Council and request the complete bursary information package.




LE SAVIEZ-VOUS?

FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION
DES MEMBRES DE L'AMBULANCE SAINT-JEAN

LE PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES DE L'AMBULANCE SAINT-JEAN

Février 2000

Vol. 7, n° 2

 **SAVIEZ-VOUS** que l'Ambulance Saint-Jean encourage ses membres à poursuivre leurs études, et ce, par l'entremise de son programme de bourses d'études? Elle accorde des subventions aux membres de la Brigade et de l'Association qui ont fait la preuve du besoin d'un appui financier pour pouvoir entreprendre ou poursuivre leurs études, à temps partiel ou à temps plein. Le Comité national des bourses d'études détermine la valeur des bourses.

L'Ambulance Saint-Jean offre deux types de bourses.

1. BOURSES EN SOINS INFIRMIERS

Quatre bourses sont offertes aux membres actifs de l'Ambulance Saint-Jean qui entreprennent ou poursuivent des études dans le domaine infirmier :

- le Fonds commémoratif Margaret MacLaren;
- le prix commémoratif Kathleen Gilmour;
- le prix Elaine Laurin;
- la bourse Johanniterorden.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'admission à une université ou à un collège communautaire reconnu dans un programme d'études en soins infirmiers au niveau du diplôme, du baccalauréat ou de la maîtrise. Les candidatures des étudiants qui suivent des cours spécialisés d'une durée de 2 ou 3 mois seront également acceptées. Les candidats qui sont titulaires d'un diplôme d'infirmière ou d'infirmier doivent détenir une attestation d'enregistrement, un certificat de compétence ou un permis d'exercice valides.

2. BOURSE JEUNESSE

La bourse jeunesse J.A. Albery de l'Ambulance Saint-Jean a été créée afin de fournir un appui aux jeunes membres de la Brigade de l'Ambulance Saint-Jean qui poursuivent des études postsecondaires.

Les candidats doivent :

- être actifs dans la Brigade;
- être âgés de moins de vingt et un ans au 31 juillet de l'année de présentation de leur demande;
- avoir mérité l'Insigne du grand prieur;
- être admis dans un programme d'études postsecondaires ou avoir entrepris celui-ci;
- exprimer le désir de poursuivre leur travail au sein de l'organisation de l'Ambulance Saint-Jean.

Les programmes d'études en soins infirmiers ne sont pas admissibles puisqu'il convient davantage dans le cas de ceux-ci de présenter une demande de bourses d'études en soins infirmiers MacLaren, Gilmour ou Laurin.

PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES DEMANDES

- ♦ on peut se procurer des formulaires de demande auprès du Conseil de l'Ambulance Saint-Jean de la province ou du territoire où on réside après le 1^{er} janvier
- ♦ seuls les formulaires actuels seront acceptés avec en annexe tous les documents d'appui requis
- ♦ le Conseil approprié de l'Ambulance Saint-Jean doit recevoir les formulaires dûment remplis ainsi que toute la documentation au plus tard le 15 mars
- ♦ le Conseil examine toutes les demandes afin de s'assurer qu'elles sont complètes
- ♦ le Comité national des bourses d'études examine toutes les demandes admissibles afin de déterminer l'attribution des bourses

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des bourses Margaret MacLaren, Kathleen Gilmour, Elaine Laurin ou James Albery, demandez à votre Conseil la trousse d'information complète sur les bourses de l'Ambulance Saint-Jean.